

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HAKO CLEANOL-SE EXTRA
Code de produit : A003779

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU22 Usage professionnel. Pour usage industriel et institutionnel. PC35 Nettoyant. Produits de nettoyage des sols.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Hako Schweiz AG
Zeughausstrasse 21
CH-6210 Sursee, Suisse
Téléphone : +41 41 925 26 26
E-mail : info@hako.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
CH - Téléphone : +41 41 925 26 26 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Toxikologische Information/ Information toxicologique/ 145 oder/ou/o +41-44-251 5151 (24 heures sur 24)
Informazione tossicologica (STIZ/CSIT)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classé comme dangereux selon le Règlement (CE) no 1272/2008.
1272/2008)

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: * Contient du 2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one (agent de conservation) . Peut produire une réaction allergique. Contient: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (0,002) (agent de conservation) .
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Autres informations : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nom chimique	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Propan-2-ol	5 - < 10	67-63-0	200-661-7		01-2119457558-25
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	< 0,0015	2682-20-4	220-239-6		

Nom chimique	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Propan-2-ol	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	H225; H319; H336	GHS02; GHS07	
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Skin Sens. 1A; Eye Dam. 1; Acute Tox. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H301; H311; H314; H317; H318; H330; H400; H410; EUH071	GHS05; GHS06; GHS07; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 1 H317 : C >= 0,0015 %

[1] Substance non classée pour laquelle s'applique une valeur limite légale ou recommandée. Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Faire ingérer du lait concentré ou une noisette de beurre. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer des picotements et des rougeurs oculaires.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le médecin : Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions à prendre pour les pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et contact inutile avec la peau. Éviter d'éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 50°). A protéger contre des rayons solaires Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Matériaux d'emballages : Aciers (sauf aciers inoxydables).
déconseillés

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m³)	VLE 15 min. (mg/m³)	Observations	Source
Propan-2-ol	BE FR CH	997 - 500	1248 980 1000	- - 4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft Gruppe C	

Valeur biologique tolérable (VBT):

Nom chimique	Pays	Paramètre biologique	VBT-valeur	Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques
Propan-2-ol	CH	Aceton	25 mg/l (0,4 mmol/l)	U / b /
	CH	Aceton	25 mg/l (0,4 mmol/l)	B / b /

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propan-2-ol	Dermale				888 mg/kg bw/day
	Inhalation				500 mg/m³
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation	0,043 mg/m³		0,021 mg/m³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Propan-2-ol	Dermale				319 mg/kg bw/day
	Inhalation				89 mg/m³
	Orale				26 mg/kg bw/day
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Inhalation	0,043 mg/m³		0,021 mg/m³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



	Orale		0,053 mg/kg bw		0,027 mg/kg bw/day
--	-------	--	----------------	--	--------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Propan-2-ol	Eau	140,9 mg/l	140,9 mg/l	
	Sédiment	552 mg/kg	552 mg/kg	
	Intermittent water			140,9 mg/l
	STP			2251 mg/l
	Sol			28 mg/kg
	Orale			160 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Dans des conditions normales d'utilisation, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection spéciaux. En cas d'exposition excessive, porter des vêtements de sécurité appropriés, des combinaisons ou des costumes, et des bottines de sécurité identiques. Matériau approprié: caoutchouc naturel. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc naturel. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Vert.	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: 8,5	
Hydrosolubilité	: Soluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Non applicable.	Contient agents de surface. Le système O/W forme une émulsion. Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	: 49 °C	Ne peut favoriser la combustion.
Inflammabilité	: Ininflammable.	Combustible.
Température d'auto-inflammabilité	: > 180 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: 0 °C	
Propriétés explosives	: Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (%) dans l'air	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 2 (Propan-2-ol)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 12 (Propan-2-ol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas d'agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Viscosité (20°C)	: < 20,5 mm ² /sec	(1 mm ² /sec = 1cSt)
Viscosité (40°C)	: < 20,5 mm ² /sec	
Pression de vapeur (20°C)	: 2300 Pa	
Densité de vapeur relative	: Not known	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 0,99 g/ml	
Caractéristiques des particules	: Non applicable.	Liquide.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë	: CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 7 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
Corrosion/irritation	: Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	: Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	: Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Sensibilisation	: Peut produire une réaction allergique.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact oculaire	
Corrosion/irritation	: Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	: Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
Corrosion/irritation	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Cancérogénicité	: Estimé non cancérogène. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	: Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (SE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
Toxicité spécifique pour les organes cibles (RE)	: Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
2-Méthyl-2H-isothiazole-3(2H)-one	Irritation de la peau	Corrosif.	Patch test	-----
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique		Rat
	NOAEL (orale)	19 mg/kg bw/d	-----	Rat
		Non-irritant		Cobaye
	Irritation des yeux - estimation	Corrosif.		-----
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Sensibilisation cutanée	620 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL	100 mg/kg bw/d	-----	Rat
	(développement, orale)			
	DL50 (dermale)	> 484,5 mg/kg bw	-----	Rat
	DL50 (orale)	120 mg/kg bw		Rat
	CL50 (inhalation)	0,34 mg/m3	OECD 403	Rat

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Autres informations	: Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité	: CL50 calculée (poisson): 1402 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 231 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue. Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB, dans des concentrations supérieures à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.
Polluant marin : Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents). Directive 2008/98/CE (déchets).
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Règlement PIC : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012).

Règlement POP : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone : Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148).

Règlement sur les précurseurs de drogues : Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004).

SEVESO III Directive 2012/18/UE

Code de danger : Non applicable.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

Teneur en COV soumis à : 50 g/l
taxe (La Suisse)

Déclaration des ingrédients selon le règlement CE 648/2004:

Contient:	Concentration (%)
Agents de surface non ioniques	5 - 15
Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone.	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



toute sécurité et conformément à toute loi et tout règlement applicable à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

ADR	: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
C	: "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application du titre 2 relatif aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail.
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
D	: "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI.
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
M	: "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite.
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversable) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PIC	: La procédure de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation et l'exportation de certains produits chimiques et pesticides dangereux.
POP	: Polluants organiques persistants
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
UFI	: Identifiant unique de formulation
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classé : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Liq. 2	: Liquide inflammable, catégorie 2.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878



Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : CH / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.